



Guide à l'intention des sinistrés de la Montérégie

Juin 2011

Mise en garde	3
1) Évaluation de la situation	3
2) Stratégie de retrait de l'eau	4
a) Eau souillée	4
b) Eau contaminée	4
c) Vide sanitaire	4
d) Espaces clos	4
3) Protection personnelle	4
4) Couloir de sortie	5
5) Disposition du contenu	5
6) Démolition	5
7) Nettoyage et décontamination	6
a) Bactéricide fongicide	6
b) Retrait des débris	7
c) Nettoyage	7
8) Assèchement	7
a) Séchage	7
b) Tests de qualité de l'air	7
c) Vide sanitaire	7
9) Ventilation	8

Mise en garde

La Fédération de l'industrie de la restauration après sinistre (FIRAS) a élaboré ce document d'information à l'intention spécifique des sinistrés de la Montérégie, suite aux inondations du printemps 2011.

Nos membres, spécialistes du nettoyage après sinistre, ont uni leurs connaissances dans le but de vous faire part des meilleures pratiques à utiliser afin de réaliser les travaux de nettoyage requis. Le guide est conçu en considérant les étapes à suivre de façon chronologique.

En cas de problèmes sérieux dans la maison, consultez un restaurateur professionnel compétent, spécialisé dans le nettoyage après sinistre et possédant une formation à jour. Les connaissances dans ce domaine changent rapidement.

Vous pouvez trouver les références de tous les entrepreneurs certifiés, membres de la FIRAS, en consultant le www.firas.ca. Nous vous invitons également à poser toutes les questions que vous désirez via le site internet. Des spécialistes vous répondront rapidement.

La FIRAS ne peut être tenue responsable des dégâts, blessures ou dépenses qui pourraient se produire lors de la mise en pratique des suggestions ci-après.

Nous vous souhaitons tout le courage possible durant cette épreuve.

1) Évaluation de la situation

En premier lieu, il faut faire une évaluation visuelle générale du bâtiment afin de détecter les risques potentiels : fuite d'huile, dangers d'électrocution, affaiblissement des structures (perron, patio, fissures et autres problèmes de fondations, etc.).

Pour votre sécurité, avant de pénétrer dans le bâtiment, il est impératif de faire vérifier les installations par un maître électricien (nous vous suggérons d'en profiter pour demander l'installation de prises GFI, requises pour les travaux à venir).

2) Stratégie de retrait de l'eau

Une fois le bâtiment sécurisé, le retrait de l'eau peut débuter.

a) **Eau souillée**

Le retrait de l'eau doit absolument être effectué de la façon suivante : **chaque baisse de deux pieds d'eau doit être suivie d'une pause de huit heures**, ceci afin de contrer la pression hydrostatique exercée sur les murs de fondation par l'eau extérieure.

b) **Eau contaminée**

L'eau contaminée avec des produits pétroliers et/ou chimiques (peinture, etc.) doit obligatoirement être traitée par des spécialistes en environnement.

c) **Vide sanitaire**

Une fois l'eau retirée du vide sanitaire, installez un ventilateur dans un soupirail afin d'extraire l'air vicié.

d) **Espaces clos**

(ex : vide sanitaire sans ventilation ni ouverture)

Ne jamais pénétrer dans un espace clos avant de faire prendre une lecture des gaz nocifs (par le service des incendies ou une firme spécialisée).

3) Protection personnelle

Avant de pénétrer dans la maison suite au retrait de l'eau, il est essentiel de revêtir un habit complet jetable (Tyvek), un masque facial complet avec cartouche P-100, des gants jetables en nitrile, des bottes de caoutchouc et un casque protecteur.

L'habit et les gants doivent être jetés après chaque usage (ne pas les réutiliser). Le masque, les bottes et le casque doivent être nettoyés avec un détergent après chaque utilisation.

Rappelez-vous également que les risques de tétanos sont élevés en cas de contact avec la peau.

4) Couloir de sortie

Si le sous-sol ne possède pas de sortie extérieure distincte et que la contamination ne semble pas avoir atteint les étages supérieurs, il faut installer un couloir étanche, à l'aide de polyéthylène, afin d'effectuer l'évacuation du contenu et des matériaux contaminés, du sous-sol vers une sortie extérieure.

5) Disposition du contenu

Vous devez retirer et jeter TOUT élément ayant été en contact avec l'eau contaminée (objets, matériaux, appareils, mobiliers, tissus, aliments). Compte tenu de la contamination subie, ceux-ci doivent être considérés comme irrécupérables.

6) Démolition

Avant de débiter la phase de démolition, vous devez :

- Identifier les éléments porteurs et ne pas les démanteler.
- Sceller les systèmes de ventilation et d'échangeur d'air, de même que leurs conduits, en obstruant toutes les entrées et sorties d'air. Enlever la gaine intérieure du système de ventilation si elle a été en contact avec l'eau.
- Recourir à des spécialistes pour retirer des matériaux pouvant contenir des contaminants, tels l'amiante, la vermiculite, etc.

Sous-sol :

Il faut ramener le sous-sol du bâtiment à sa structure originale.

Pour ce faire, vous devez dégarnir le sous-sol jusqu'à la structure porteuse (fondation et dalle de béton). Dégarnir complètement le plafond du sous-sol jusqu'à la structure de plancher du rez-de-chaussée (solive et contreplaqué).

Vide sanitaire :

Dénuder de tout recouvrement et isolant le vide sanitaire jusqu'à la structure originale du bâtiment.

Si la résidence repose sur pilotis, retirer également les panneaux du pourtour du bâtiment.

Rez-de-chaussée :

Si l'eau a atteint le plancher du rez-de-chaussée, vous devez ramener les murs de cet étage à l'ossature de bois, en enlevant le gypse et la laine isolante.

À prendre en considération :

- Il est recommandé de faire une vérification des remblais sous-dalle et du système de drainage autour de la fondation, afin de détecter d'éventuels contaminants et obturations.
- Faire vérifier la qualité de l'eau dans le puits artésien et faire vérifier le champ d'épuration.

7) Nettoyage et décontamination

a) Bactéricide fongicide

Avant et après le nettoyage, l'application d'un bactéricide fongicide écologique industriel sur l'ensemble de la structure est essentielle (murs, planchers et plafond).

Étant donné l'ampleur de la contamination actuelle, il est recommandé d'utiliser les services d'une entreprise de restauration après sinistre afin d'utiliser les produits adéquats, maximiser le rendement du produit et assurer la sécurité des occupants et utilisateurs.

b) Retrait des débris

Récupérer les débris, la boue et le sable se trouvant à l'intérieur du bâtiment, ainsi que dans le puits de la pompe submersible.

c) Nettoyage

Nettoyer à la pression (eau, glace sèche) les murs de béton intérieurs, la dalle de béton et le plafond du sous-sol.

8) Assèchement

N.B. Étant donné l'engorgement des sols et la saturation en eau des fondations et de la structure, il est impossible de prévoir la durée du processus d'assèchement de la structure du sous-sol. Cependant, il est fort probable que la reconstruction ne puisse débuter avant plusieurs semaines ou mois.

a) Séchage

En premier lieu, l'assèchement du sous-sol doit être effectué à l'aide de déshumidificateurs et de séchoirs industriels. Afin d'optimiser le temps de séchage, le taux d'humidité des matériaux doit être vérifié régulièrement par une entreprise spécialisée, jusqu'à l'atteinte des standards recommandés pour chaque matériau, et ce pour chaque étage.

b) Tests de qualité de l'air

Parallèlement, des tests de qualité de l'air doivent être effectués par un professionnel pour tous les étages, inondés ou non. S'il y a lieu, des procédures supplémentaires vous seront suggérées à partir des résultats.

c) Vide sanitaire

Afin d'obtenir l'assèchement du vide sanitaire, remplacer le ventilateur préalablement installé par un ventilateur d'extraction intégrée.

9) Ventilation

En dernier lieu, avant de redémarrer les systèmes de ventilation et d'échangeur d'air, il est essentiel de faire nettoyer ceux-ci par un entrepreneur certifié afin d'éviter la propagation de la contamination.

Sources :

- . IICRC S500, *Standard and Reference Guide for Professional Water Damage Restoration*, ANSI/IICRC S500-2006, troisième édition.
- . IICRC S520, *Standard and Reference Guide for Professional Mold Remediation*, ANSI/IICRC S520-2008, deuxième édition